



Le 10 décembre 2012

Succès de l'augmentation de capital de 7 millions d'euros

Supra annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, faisant l'objet du prospectus ayant reçu le visa n° 12-537 de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») en date du 9 novembre 2012, lancée le 15 novembre 2012 et dont la période de souscription s'est achevée le 28 novembre 2012 (l'« **Augmentation de Capital** »). Le montant final brut de l'opération s'élève à 7.000.000 € et se traduit par la création de 2.000.000 actions nouvelles.

1.982.004 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 99,1 % des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 106.883 actions et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 17.996 actions nouvelles.

Le produit de cette émission permet à la société de reconstituer ses capitaux propres, de renforcer son fonds de roulement et de favoriser son accès au financement, tout en permettant à l'actionnaire majoritaire, la société Supra Holding, de convertir en capital son compte courant d'actionnaire.

Le capital social de Supra, porté à 923.652 €, sera désormais composé de 3.078.840 actions auxquelles sont attachés 3.079.972 droits de vote. Supra Holding, qui a souscrit au total à 1.916.835 actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital, détient désormais 2.941.235 actions de Supra représentant environ 95,5 % du capital et des droits de vote.

Les actions nouvelles seront assimilées aux actions existantes de la société et admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris sur la même ligne de cotation (code ISIN FR0000032567) le 10 décembre 2012, jour de leur règlement-livraison. Elles porteront jouissance courante et donneront immédiatement droit à toutes les distributions décidées par la société.

Information du public :

Le prospectus, ayant reçu le visa n° 12-537 de l'AMF en date du 9 novembre 2012 est constitué (i) du document de référence de Supra enregistré par l'AMF le 31 octobre 2012 sous le numéro R.12-046, (ii) d'une note d'opération et (iii) d'un résumé du prospectus, inclus dans la note d'opération.

Le prospectus visé par l'AMF est disponible sans frais sur le site internet de Supra (www.suprasa.fr) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires sont également disponibles au siège de la société, 28, rue du Général Leclerc – 67210 Obernai.

Supra attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits en rubrique II-9 (« *Analyse de nos risques* »), pages 22 à 30 du document de référence de Supra ainsi qu'au chapitre 2 de la note d'opération.

A propos de Supra :

Supra est l'un des principaux intervenants français dans le secteur de la conception, la fabrication et la vente de poêles à bois et à granulés, de cheminées et inserts, de produits de chauffage électrique et de produits de traitement de l'air. Les actions de Supra sont cotées au compartiment C de NYSE Euronext Paris (code ISIN FR0000032567).

Responsable de l'information financière :

M. Jean-Michel Mellinger - Directeur administratif et financier, Supra SA, 28 rue du Général Leclerc
67210 Obernai - Tél : + 33 (0) 3 88 95 12 00

Contact Presse :

CLC Communications
6 rue de Rome
75008 Paris
Tél : 33 (0) 1 42 93 04 04
g.senneville@clccom.com

www.suprasa.fr

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres financiers dans un quelconque pays. En France, ces titres ne peuvent être offerts ou cédés en l'absence d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des lois et règlements en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé doivent s'informer de telles restrictions et s'y conformer.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen autres que la France (les « **Etats membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus (soit la directive 2003/71/CE, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans l'Etat membre considéré, telle que transposée dans l'Etat membre considéré), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.

Les titres qui seraient émis dans le cadre de cette Augmentation de Capital n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne peuvent être offerts ou cédés aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act. Supra n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre, en totalité ou en partie, aux Etats-Unis d'Amérique, ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une offre publique de titres financiers au Royaume-Uni. Il est destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **FSMA** »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) a (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du FSMA ou (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes ces personnes étant désignées les « **Personnes Habilitées** »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce communiqué au Royaume-Uni. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué ne pourra être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Ce communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.